

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 07/06/2022

CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR MET À DISPOSITION SON NOUVEAU MODULE « ASSISTANCE CYBER EN LIGNE »

À l'occasion du salon du Forum International de la Cybersécurité (FIC) 2022 à Lille, le dispositif national Cybermalveillance.gouv.fr lance le module « Assistance Cyber en Ligne », afin de rendre accessible au plus grand nombre son service de [diagnostic et d'assistance](#) aux victimes d'actes de cybermalveillance.

Grâce à un module dynamique intégrable dans n'importe quelle page d'un site Internet, tout utilisateur (particuliers, entreprises, collectivités, associations) victime d'une cybermalveillance pourra désormais accéder à un diagnostic en ligne directement depuis le site ayant intégré le service.

En quelques clics sur le module, la victime sera en mesure de diagnostiquer le problème qu'elle rencontre parmi [la cinquantaine de cybermenaces recensées par Cybermalveillance.gouv.fr](#). Elle pourra alors, si elle le souhaite, accéder à des conseils personnalisés sur Cybermalveillance.gouv.fr et se mettre en relation avec un professionnel en cybersécurité référencé sur la plateforme.

Jérôme Notin, Directeur général de Cybermalveillance.gouv.fr : « *Nous invitons les entités souhaitant aider les utilisateurs victimes d'actes de cybermalveillance à intégrer le module Assistance Cyber en Ligne afin de rendre accessible au plus grand nombre le service de diagnostic et d'assistance.* »

Toute entité possédant un site Internet soucieuse de la sécurité en ligne de ses publics et des enjeux qui concernent plus largement la cybersécurité peut demander à souscrire gratuitement au module "Assistance Cyber en Ligne" : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/assistance-cyber-en-ligne>

Les souscripteurs pourront alors accéder à un module paramétrable et facilement intégrable, et bénéficier dans son espace privé de statistiques des menaces rencontrées par les victimes.

En tant qu'entités engagées dans la cybersécurité, plusieurs membres de Cybermalveillance.gouv.fr ont déjà souhaité déployer le module « Assistance Cyber en Ligne » sur leur site :

- [AFCDP](#) (Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel)
- [AMF](#) (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité)
- [AVICCA](#)
- [CINOV Numérique](#)
- [CLUSIF](#)
- [COTER Numérique](#)
- [CPME](#) (Confédération des petites et moyennes entreprises)
- [ESET](#)
- [Fédération EBEN](#)
- [MEDEF](#) (Mouvement des entreprises de France) - *Site extranet*
- [NUMEUM](#)
- [U2P](#) (Union des entreprises de proximité)
- [UNAPL](#) (Union nationale des professions libérales)

À PROPOS DE CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE¹) et les collectivités territoriales.

Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé de 56 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à sa mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

En 2021, Cybermalveillance.gouv.fr a assisté plus de 173 000 victimes et accueilli plus de 2,5 millions de visiteurs uniques sur sa plateforme.

Contact presse : Pôle communication – email : presse@cybermalveillance.gouv.fr

NOS MEMBRES



1. Opérateurs d'Importance Vitale et Opérateurs de Services Essentiels